

POUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE

Une note de service qui pourrait servir d'exemple

*Elle est adressée aux écoles primaires en octobre 1959
par M. l'Inspecteur Primaire de Mulhouse-Campagne, que nous
félicitons de sa grande compréhension.*

Désireux d'améliorer leur enseignement du français, certains maîtres (du CE particulièrement) ne se contentent pas de remplacer la rédaction par le texte libre, mais substituent aux traditionnelles "leçons" de vocabulaire, grammaire, orthographe etc... "l'exploitation motivée du texte libre" avec prolongements éventuels en histoire et géographie ou observation. Il en résulte fatalement une or-

ganisation nouvelle.

Dans cet esprit, je ne vois pas d'inconvénient aux trois pratiques ci-dessous :

1) REPARTITION ANNUELLE : Comme dans le cadre traditionnel, le tableau est divisé pour chaque discipline en colonnes, elles-mêmes subdivisées en cases, cha-

que case renfermant une notion du programme; mais l'ordre des cases ne préjuge pas obligatoirement de l'ordre suivi en fait d'une semaine à l'autre. C'est " l'exploitation " elle-même qui décide de la date adoptée (par ex. la première semaine de décembre n'est pas prévue obligatoirement pour une leçon sur l'accord du nom et de l'adjectif. C'est la présence éventuelle de nombreux accords dans tel texte libre qui permettra de décider si c'est durant la deuxième semaine de novembre par ex. que cette notion sera abordée.) Par contre le maître prend bien soin de rayer la case correspondante dès que la notion a été en fait étudiée. Ainsi un coup d'oeil jeté de temps en temps le met en mesure de faire le point et rien ne l'empêche en fin d'année de prévoir tout de même quelques "leçons" pour les notions du programme qui n'auraient pas été abordées ou qui resteraient mal assimilées.

2) LA PREPARATION a POSTERIORI - Comme il n'est pas possible de prévoir pour le lendemain quelle notion du programme sera étudiée en grammaire

orthographe etc... puisque c'est la mise au point collective du texte libre qui la fera apparaître, le maître n'est plus appelé à en organiser le détail la veille. Aussi est-il en droit de laisser sur son cahier de préparation des "blancs" correspondant aux heures ainsi employées. Par contre le lendemain soir il prend soin de préciser quelle notion a été étudiée et éventuellement de noter comment la séance s'est déroulée.

3) EMPLOI DU TEMPS . Les séances jusque là prévues séparément pour grammaire, orthographe, vocabulaire "... sont désormais bloquées et désignées sous la rubrique "français" à condition assurément que les temps globaux fixés par les horaires officiels soient respectés.

Toutefois, il est bien évident que les modifications ainsi introduites doivent l'être dans cet esprit et à cette condition seulement.